



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 juin 2011

CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE NIORT ET
LES CENTRES SOCIOCULTURELS.

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
27 juin 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Denis THOMMEROT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

Excusés :

VIE ASSOCIATIVE

**CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LES CENTRES
SOCIOCULTURELS.**

Monsieur Patrick DELAUNAY Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Suite aux travaux d'évaluation menés en 2009 concernant le réseau socioculturel niortais, l'élaboration de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens a été entreprise : cette démarche est en cours.

En premier lieu, une convention avec l'Ensemble Socioculturel Niortais a été élaborée avec cette association. Validée par son Conseil d'administration, elle a été approuvée par le Conseil municipal en date du 28 mars 2011.

Il convient maintenant d'établir avec les associations gestionnaires d'un Centre SocioCultuel (CSC) une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM).

Pour cinq d'entre elles (Sainte Pezanne, Grand Nord, Centre Ville, Les Chemins Blancs, Champclairot-Champommier), la convention actuelle est venue à échéance ; pour les trois autres (Souché, De Part et d'Autre, Le Parc), l'échéance est en décembre 2011 : il est donc proposé de conclure avec les 5 premières cette nouvelle CPOM et pour les 3 dernières, d'attendre 2012 pour proposer cette CPOM ; dans cette attente, et pour ces 3 dernières associations, la convention actuelle étant en cours de validité, une convention annuelle est proposée pour actualiser le montant de l'engagement municipal pour l'exercice 2011.

Les nouvelles CPOM proposées en 2011 portent sur la période 2011-2014 : elles concernent des CSC dont l'agrément par la CAF vient d'être renouvelé et mettent ainsi en concordance les périodes d'agrément CAF et de conventionnement par la Ville : ainsi, l'évaluation en sera facilitée.

Ces conventions ont deux vocations : d'une part, reconnaissant au projet social de chaque structure le caractère d'intérêt général, qui légitime l'aide de la Ville de Niort, elles financent ces structures dans leur activité et leur permettent de fonctionner ; d'autre part, elles les accompagnent sur des objectifs partagés de développement territorial qui s'inscrivent dans les orientations de politique publique de la Ville de Niort en matière socioculturelle et socioéducative, actuellement plutôt centrées sur la Jeunesse. On retrouvera donc dans ces conventions des objectifs issus du projet social global de chaque CSC et des objectifs plus particuliers portant sur la Jeunesse.

Au plan des financements, la présente délibération fixe le montant de l'engagement municipal pour 2011. Son actualisation annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal au cours des 3 prochaines années.

Les conventions pour 2011 en revanche se limitent à une actualisation de l'engagement municipal, dans le cadre d'une convention pluriannuelle initiale encore en vigueur en 2011.

La présente délibération détermine donc le montant de la subvention annuelle 2011 des CSC.

Dans son attente, le Conseil municipal a décidé en séance du 31 janvier 2011 d'accorder à ces structures un acompte de 40% de la subvention allouée en 2010.

La présente délibération fixe donc également le solde à recevoir.

Pour les CSC Ste Pezenne, Champclairot-Champommier et Grand Nord, qui font l'objet de crédits spécifiques supplémentaires pour la création de postes d'animateur jeunesse, le reste à percevoir sera alloué de la manière suivante : après la présente délibération, un 2^{ème} acompte sera versé correspondant au reste à percevoir diminué des dits crédits jeunesse ; le versement de ces crédits sera effectué sur production des pièces justificatives de la création de ces emplois et du recrutement effectif des animateurs.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :
approuver les conventions avec les associations ci-après :

Associations	Subvention 2011	acompte CM 31/01/11	Reste à percevoir		
			Solde Versement après CM juin 2011	2 ^{ème} acompte versement après CM juin 2011	Solde Versement sur pièces justificatives
Centre Socioculturel de Champclairot/Champommier	179 875 €	64 050 €	-	98 525 €	17 300 €
Centre Socioculturel du Centre Ville	203 287 €	78 100 €	125 187 €	-	-
Centre Socioculturel de Part et d'Autre	227 609 €	89 650 €	137 959 €		
Centre Socioculturel du Grand Nord	313 971 €	116 930 €	-	179 741 €	17 300 €
Centre Socioculturel du Parc	219 024 €	86 410 €	132 614 €	-	-
Centre Socioculturel Les Chemins Blancs	223 504 €	88 140 €	135 364 €	-	-
Centre Socioculturel de Sainte pezenne	185 111 €	65 970 €	-	101 841 €	17 300 €
Centre Socioculturel de Souché	158 867 €	62 630 €	96 237 €	-	-

- autoriser Madame le Maire à les signer et à verser aux associations les acomptes ou le solde relatifs aux subventions qui leur seront allouées au titre de l'année 2011, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD

Signé

Patrick DELAUNAY